

22 DEC 2025

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) À L'ATTENTION DES CENTRES DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE PRIVÉS AGRÉÉS POUR LA PARTICIPATION A L'OPERATION « UN JEUNE, UN  
METIER, UN EMPLOI » (JEME)**

### 1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'Opération « Un Jeune, Un Métier, Un Emploi » (JEME), instruite par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Gouvernement engage un vaste programme de mobilisation, d'orientation, de qualification, d'apprentissage et d'insertion des jeunes de 15 à 35 ans dans l'ensemble des régions du Cameroun.

Cette opération repose sur un dispositif inclusif associant les services déconcentrés du MINEFOP, les collectivités territoriales décentralisées, les centres publics et privés, les maîtres artisans, les entreprises et tous les acteurs de la formation professionnelle.

Dans cette dynamique, les Centres de Formation Professionnelle Privés Agréés sont invités à manifester leur intérêt en vue de leur participation active à la mise en œuvre de l'opération.

### 2. Objet du présent AMI

- Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à :
- Identifier et sélectionner les centres privés agréés disposés à accueillir des jeunes dans des parcours de formation JEME ;
- Mettre en place une cartographie territoriale de l'offre privée mobilisable dans le cadre de l'opération ;
- Constituer un réseau opérationnel de centres partenaires, capables de proposer des formations courtes, longues, en alternance, en ateliers pratiques ou en chantiers-écoles.

### 3. Domaines de formation recherchés

Les centres intéressés doivent proposer *au moins un* des domaines prioritaires suivants :

#### 3.1. Secteurs ruraux (si centre en zone rurale)

- Agriculture, élevage, pisciculture, aviculture ;
- Transformation agroalimentaire ;
- Énergie solaire domestique ;
- Mécanique moto / motopompe ;
- BTP rural : maçonnerie, menuiserie bois, fer forgé ;
- Artisanat local : couture, tissage, poterie, vannerie.

#### 3.2. Secteurs urbains (si centre en zone urbaine)

- BTP moderne : plomberie, électricité bâtiment, soudure ;
- TIC : développement web, maintenance informatique, réseaux ;
- Industrie légère : fabrication, transformation, maintenance ;
- Mode et beauté : coiffure, esthétique, couture professionnelle ;
- Gestion, commerce, logistique, chauffeurs professionnels ;
- Audiovisuel, multimédia, design graphique ;

#### **4. cahier de charges des structures privées de formation professionnelle**

Les structures privées de formation professionnelle doivent s'engager sur les points suivants :

##### **4.1. Accueil et formation des jeunes**

- Accueillir des cohortes de jeunes JEME selon les quotas fixés.
- Organiser des formations :
  - courtes (2 à 12 semaines),
  - longues (3 à 12 mois),
  - en alternance,
  - en ateliers pratiques,
  - en chantiers-écoles.
- Utiliser des programmes basés sur l'Approche par Compétences (APC).

##### **4.2. Mise à disposition des infrastructures**

- Fournir des salles de formation, ateliers, équipements, machines, outils.
- Garantir la disponibilité des formateurs qualifiés et certifiés.

##### **4.3. Suivi et accompagnement**

- Assurer la présence, l'encadrement et l'évaluation continue des jeunes.
- Organiser des évaluations finales et proposer des certifications ou attestations de compétences.
- Participer au suivi de l'insertion (à travers les BEM, CIOP, FNE, PIAASI).

##### **4.4. Reporting**

- Tenir des registres : présence, progression, évaluation.
- Transmettre régulièrement les données à :
  - la DDEFOP (département),
  - la DREFOP (région),
  - le COC (commune).

##### **4.5. Collaboration**

- Travailler avec les maîtres artisans pour les modules pratiques.
- Accepter la supervision technique des DREFOP/DDEFOP.
- Participer aux réunions de coordination locale (COC / COD).

#### **5. Critères d'éligibilité**

Les structures privées de formation professionnelle candidates doivent :

- Disposer d'un agrément en cours de validité ;
- justifier d'au moins 2 ans d'expérience en formation professionnelle ;
- disposer d'infrastructures adaptées aux filières proposées ;
- être situées dans un rayon géographique compatible avec la mobilisation des jeunes ;
- être disponibles pour démarrer les formations dans un délai court ;
- avoir une capacité de gestion administrative et pédagogique reconnue ;
- disposer d'un mécanisme de sécurité et protection des apprenants.

#### **6. Dossier de candidature**

Le dossier doit comprendre :

1. Lettre de Manifestation d'Intérêt adressée au DREFOP / DDEFOP ;
2. Agrément MINEFOP pour les centres privés exclusivement ;
3. Description du centre :

- filières offertes,
  - capacité d'accueil,
  - formateurs disponibles,
  - équipements et infrastructures ;
4. **Planning prévisionnel** des formations JEME ;
  5. **Liste des formateurs** et leurs qualifications ;
  6. **Proposition détaillée des modules** adaptés à JEME ;
  7. **Engagement signé** à respecter les prescriptions techniques et administratives du programme.

## 7. Dépôt des candidatures

Les centres intéressés sont invités à déposer leur dossier physiquement auprès de la Délégation Départementale ou Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle territorialement compétente ;

**Date limite de dépôt :** le 30 janvier 2026

## 8. Sélection et contractualisation

Les centres retenus seront :

- Référencés dans la cartographie JEME ;
- Invités à une réunion de cadrage avec le DREFOP/DDEFOP ;
- Engagés par une convention définissant les obligations réciproques ;
- Soumis à une supervision régulière des équipes techniques du MINEFOP.

## 9. Dispositions finales

Le MINEFOP encourage une participation large et inclusive des centres privés, afin de garantir la proximité, la diversité et la qualité de l'offre de formation pour les jeunes dans tous les territoires.

Cet AMI vise à assurer une mise en œuvre harmonisée, rapide et efficiente de l'opération JEME, au bénéfice des jeunes et du développement local.

Yaoundé, le 22 DEC 2025

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE A.I



*T. Toutsou*